

Libération

15 OCTOBRE 1996

Reprises

Le Procès Brancusi

Eric Vigner présente dans son antre de Lorient *Le procès Brancusi contre Etats-Unis*, créé au festival d'Avignon. Un texte qui reprend les minutes du procès intenté en 1927 par Constantin Brancusi contre les douanes américaines, qui exigeaient le paiement de droits pour l'une de ses sculptures, au motif qu'« il ne s'agissait pas d'une œuvre d'art ». Un procès exemplaire dans la mesure où la polémique n'était pas tant d'ordre moral (bonnes mœurs) ou religieux, qu'esthétique : il s'agissait ni plus ni moins de faire reconnaître par la loi le droit d'un artiste à représenter la réalité -ici, un *Oiseau*, titre de l'œuvre- de façon abstraite. Et Brancusi gagna son procès. Soixante-dix ans plus tard, les témoignages et les plaidoiries n'ont rien perdu de leur sel et de leur pertinence. En choisissant de mettre en scène ce texte, Eric Vigner pensait surtout susciter un débat de fond, à l'heure où la liberté des artistes n'est pas forcément mieux assurée. Mais à Avignon, il s'est retrouvé confronté à un débat inattendu sur la forme du spectacle. A Lorient, dans des conditions plus faciles pour les spectateurs et les (bons) comédiens, le débat devrait enfin prospérer. En particulier dimanche où, à l'issue de la représentation, une rencontre autour de la question « l'art et le droit » est organisée avec des artistes, des juristes...

Lorient. Théâtre, (16) 97 83 51 51. Du 15 au 24/10.